



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

**CÉAS-point-com**

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

Contributeur pour ce numéro :  
Claude Guiollier.

Vendredi 26 août 2016

N° 675



**Société**

## Divorces ou ruptures de Pacs (2009) : la résidence alternée se développe fortement

**En 2009, selon des sources fiscales traitées par l'Insee, deux tiers des divorces ont impliqué au moins un enfant mineur, soit 152 200 enfants concernés, auxquels s'ajoutent 5 100 autres suite à la rupture d'un pacte civil de solidarité (Pacs). Par contre, l'étude ne prend pas en compte les séparations de parents ni mariés ni pacsés <sup>(1)</sup>.**

Les enfants ont en moyenne 9 ans lors de la séparation officielle de leurs parents, avec un pic autour de 7 à 8 ans. Les enfants très jeunes sont proportionnellement nettement moins nombreux.

L'année qui suit la séparation, 76 % des enfants sont gardés principalement par leur mère ; 9 % par leur père ; 15 % sont en résidence alternée. Dans les familles de deux enfants ou plus, il y a séparation des frères ou sœurs dans seulement 8 % des situations.

La garde alternée est en nette progression. Au total, quelle que soit l'ancienneté de la séparation des parents, le nombre d'enfants concernés est passé de 31 000 en 2003 à 271 000 en 2012. « *Rare quand l'enfant est très jeune, précise Insee Première, le recours à la garde alternée concerne plus souvent les enfants d'âge scolaire en école maternelle ou primaire, mais moins ceux aux âges du collège et surtout du lycée* ».

Les auteurs observent que le recours à la résidence alternée est d'autant plus fréquent que les parents ont des revenus d'activité et de remplacement élevés avant le divorce. Par ailleurs, la garde alternée est inégalement répartie dans le territoire. Selon les auteurs, « *cette disparité géographique pourrait tenir pour partie aux différences socio-économiques ainsi qu'aux différences de conditions du marché immobilier entre départements, mais aussi à de possibles pratiques différenciées des tribunaux départementaux* ». En Mayenne, l'année suivant la séparation des parents, de 13 à 15 % des enfants vivent en résidence alternée (15 % en France).

Les auteurs développent d'autres observations sur les conditions de logement (un enfant sur deux change de logement lors du divorce de ses parents) ou encore l'octroi d'une contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants ou pension alimentaire (versement dans la moitié des cas de divorce).

## Quand conjugalité, sexualité et procréation ne riment plus La vie en couple des plus jeunes générations

**En 2013-2014, l'Ined et l'Insee <sup>(2)</sup> ont réalisé une enquête en France métropolitaine auprès d'environ 7 800 femmes et hommes âgés de 26 à 65 ans. Appelée « Étude des parcours individuels et conjugaux » (Épic), cette enquête a fourni la matière pour analyser les évolutions récentes de la première vie en couple. Wilfried Rault et Arnaud Régnier-Loilier y consacrent le n° 521 de *Population & Sociétés* (avril 2015).**

Les auteurs rappellent que le modèle traditionnel de l'institution matrimoniale liait conjugalité, sexualité et procréation. Ils ajoutent qu'avant les années 1970, « *la vie en couple hors mariage et*



(1) – Carole Bonnet (Ined), Bertrand Garbinti (Insee-Crest) et Anne Solaz (Ined), « Les conditions de vie des enfants après le divorce », in *Insee Première* n° 1536 de février 2015 (4 pages). Ined : Institut national d'études démographiques. Insee : Institut national de la statistique et des études économiques. Crest : Centre de recherche en économie et statistique.

(2) – Ined : Institut national d'études démographiques. Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

les séparations étaient (...) stigmatisées, ainsi que la sexualité hors du cadre matrimonial, surtout pour les femmes ».

Chiffres à l'appui, les deux auteurs montrent que le mariage survient de plus en plus tard lorsqu'il a lieu. De fait, plus tardif, il est également moins systématique. Le mariage religieux recule encore plus, constatent-ils. La diversification des formes d'union se marquent aussi par l'essor du pacte civil de solidarité (pacs) et, plus récemment encore, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.

Les deux auteurs observent « une augmentation du nombre de relations amoureuses dans les trajectoires individuelles ». Ainsi, à 40 ans, une personne sur cinq a eu au moins, en moyenne, trois relations amoureuses importantes.

Quant à la première mise en couple, elle se dessine souvent aujourd'hui alors que les personnes sont encore en études. Pour Wilfried Rault et Arnaud Régnier-Loilier, cette première mise en couple « prend ainsi de plus en plus la

forme d'une expérimentation d'un mode de vie, et s'inscrit de moins en moins dans une perspective éventuelle de mariage et de constitution d'une famille ».

Cependant, la persistance d'un écart d'âge entre conjoints et l'allongement des études pour les femmes ont rendu fréquente la situation où l'homme est en emploi alors que la femme est étudiante. Dès lors, « s'installer dans un nouveau logement est un peu moins fréquent qu'avant, tandis que l'emménagement au domicile de l'homme est plus courant ».

Enfin, il est de moins en moins fréquent d'emménager avec son premier partenaire sexuel et, dans la même logique, il est également plus fréquent d'avoir un premier conjoint qui a déjà vécu en couple.



## Santé publique

### Pratiques addictives : formation de personnes-relais auprès des jeunes

Le jeudi 24 novembre, le vendredi 25 novembre et le lundi 12 décembre, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, dans ses locaux, l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie de la Mayenne (Anpaa 53) organise une formation de personnes-relais auprès des jeunes sur le thème des pratiques addictives.

Les objectifs de la formation sont de :

- Faire du lien entre les pratiques de consommation et les défis développementaux du jeune d'aujourd'hui.
- Actualiser ses connaissances autour des produits psycho-actifs.
- Échanger sur les stratégies d'intervention qui favorisent des interactions satisfaisantes avec les jeunes.

Elle s'adresse à tous les professionnels de la santé scolaire, aux animateurs, éducateurs, bénévoles...

Formation gratuite. Groupe limité à quinze participants. Inscriptions jusqu'au 10 novembre auprès de l'Anpaa 53.

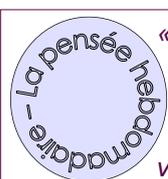
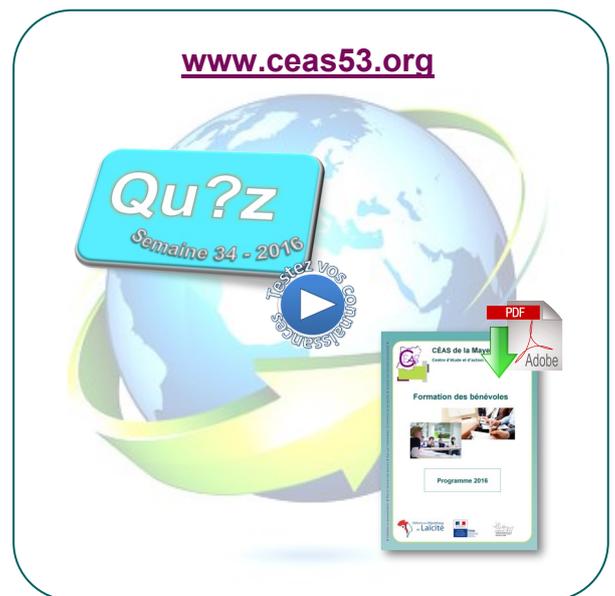
Nouvelle adresse : 76 boulevard Lucien-Daniel (Mutualité sociale agricole, 4<sup>e</sup> étage), 53000 Laval...

Tél. 02 43 49 21 41. Mél. [anpaa53@anpaa.asso.fr](mailto:anpaa53@anpaa.asso.fr).

## À vos agendas

### Le 16 septembre, à Laval « Portes ouvertes » à l'Anpaa 53

Le vendredi 16 septembre, à partir de 14 h, l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie de la Mayenne (Anpaa 53) organise une opération « portes ouvertes » dans ses nouveaux locaux, 76 boulevard Lucien-Daniel (Mutualité sociale agricole, 4<sup>e</sup> étage).



« La vraie démocratie n'existe pas sans l'État de droit, la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression et les droits fondamentaux. Si la Turquie veut prospérer, elle n'a qu'une seule solution : l'approfondissement de la culture démocratique et de la conception étatique fondée sur le mérite. Ni un coup d'État ni un régime civil autocratique ne représentent un remède. La réelle victoire pour la Turquie passera par la restauration de ces valeurs fondamentales. »

Fethullah Gülen, intellectuel musulman turc et prédicateur, fondateur du mouvement Hizmet qui prône un enseignement modernisé de l'islam, en exil aux États-Unis depuis 1999, « Je demande une enquête internationale sur le putsch raté en Turquie », *Le Monde* du 13 août 2016.